

Projet de DÉLIBÉRATION

OBJET : Démarche d'évaluation des risques professionnels avec un accompagnement technique et méthodologique du Centre de Gestion du Gers

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre le Centre de Gestion du Gers propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Madame la Présidente propose au Conseil communautaire la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels ;
- autorise la Présidente à faire appel au Centre de Gestion du Gers pour un accompagnement technique et méthodologique ;
- autorise la Présidente à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.